



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Enseignant / Enseignante d'art

À travers la découverte des œuvres et par la pratique, l'enseignant ou l'enseignante d'art éduque l'œil et la main de ses élèves avec pédagogie et créativité. Il ou elle développe leur sens artistique et esthétique, et leur communique le goût de la création.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **1969 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Synonymes : Professeur / professeure en arts appliqués, Professeur / professeure en arts plastiques

Secteurs professionnels : Enseignement, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime organiser, gérer, Je rêve d'un métier artistique, Je veux être utile aux autres, Je veux m'occuper d'enfants



© monkeybusinessimages/iStock/Getty Images

Le métier

De l'initiation au perfectionnement

L'enseignant ou l'enseignante d'art initie les jeunes aux arts plastiques ou appliqués. Il ou elle leur enseigne l'histoire de l'art, leur apprend à décrypter et situer dans le temps une oeuvre en identifiant les techniques employées, et leur permet de développer leur création par une méthodologie adaptée mêlant culture et pratique. À travers le dessin, le modelage, la peinture, la sculpture, la photographie ou les logiciels spécialisés (Illustrator, InDesign), les élèves découvrent, affinent ou perfectionnent leur personnalité artistique.

Accompagner et évaluer

L'enseignant ou l'enseignante d'art accompagne ses élèves dans leur progression, les conseille et les aide, mais organise également des contrôles de leurs connaissances théoriques et de leur pratique artistique. L'objectif est de les amener à exploiter au mieux leurs capacités.

Hors de l'école

Afin de développer la curiosité et la sensibilité artistique de ses élèves, l'enseignant ou l'enseignante d'art organise des visites dans des musées ou des expositions, et des rencontres avec des artistes ou des professionnels des arts appliqués (designers, graphistes). Il ou elle peut aussi animer un club de dessin, un atelier de photo. Il ou elle se documente et fait constamment des recherches afin de nourrir ses cours et de mettre à jour ses connaissances.

Compétences requises

Artiste

Création, imagination et sensibilité artistique affirmée sont attendues, l'enseignant ou l'enseignante d'art est avant tout artiste. Il ou elle maîtrise les différentes techniques utilisées dans l'art (gouache, aquarelle, fusain, collage etc.), ainsi que certains outils informatiques comme les logiciels utilisés pour le dessin sur tablette graphique. Des connaissances en histoire de l'art lui sont également indispensables.

Pédagogue

Il est tout aussi nécessaire à l'enseignant ou à l'enseignante d'art de posséder les qualités attendues du personnel éducatif : pédagogie, rigueur et sens du contact. Il ou elle connaît les méthodes d'animation et de régulation de groupe, sait communiquer sa passion de l'art et aime transmettre son savoir à ses élèves.

En fonction des publics

L'enseignant ou l'enseignante d'art doit disposer d'une bonne réserve d'énergie et faire preuve d'une réelle capacité d'adaptation avec ses différentes classes. En école d'art par exemple, il ou elle s'adresse à des élèves plus avertis, amateurs ou futurs professionnels. À l'écoute de ses élèves et soucieux de leur bien-être, il ou elle sait faire preuve de souplesse.

Où l'exercer ?

Du collège aux écoles d'art

L'enseignant ou l'enseignante d'art exerce son activité dans des lieux très divers : du collège à l'université, en passant par les écoles d'art ou des beaux-arts.

Au collège, il ou elle contribue à ouvrir l'horizon artistique des élèves. Au lycée, il ou elle a affaire à des élèves motivés qui ont choisi de faire des arts plastiques. Dans l'enseignement technologique et professionnel, les arts appliqués comme le design textile, le design de communication, le design produit ou encore le design d'espace et d'environnement sont également enseignés. En école d'art, il ou elle forme de jeunes artistes, généralement passionnés par leur discipline. Il lui faut cependant tenir compte des éventuelles différences de niveau et d'âge pour adapter ses interventions.

Des contacts permanents

Autonome dans son activité, l'enseignant ou l'enseignante d'art doit cependant suivre une ligne directrice. Il ou elle doit s'appuyer sur les grandes lignes d'un programme pour élaborer ses cours et profite de ses nombreux échanges avec ses collègues professeurs et le personnel administratif. Il y a également des contacts avec les parents d'élèves et les acteurs de la culture et des arts en général (artistes, musées, mairies).

Les études

Après le bac

3 ans pour obtenir le DNA, option art, ou une licence arts ou arts plastiques, avant de se présenter à un concours du ministère de la Culture ou de la fonction publique territoriale.

5 ans pour obtenir un master M2E enseignement et éducation mention professorat du 2^d degré après réussite aux concours du ministère de l'Éducation nationale : Capes (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) arts plastiques ; Capet (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) ; CAPLP (concours d'accès au corps d'enseignement en lycée professionnel) design et métier d'arts. Concours accessibles en licence arts ; arts plastiques.

bac + 3

[→ DNA option art](#)

[→ Licence mention arts](#)

[→ Licence mention arts plastiques](#)

Emploi et secteur

Fonctionnaire

Pour être fonctionnaires de l'État, les enseignants d'art doivent passer un concours. Du ministère de l'Éducation nationale (Capes : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du 2^d degré ; Capet : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ; ou CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ; agrégation) pour exercer en collège, lycée et à l'université. Du ministère de la Culture et de la Communication, pour enseigner dans les écoles d'art nationales.

Quand ils exercent dans un établissement à rayonnement régional, départemental ou communal, comme un conservatoire, ils sont fonctionnaires territoriaux.

Peu de postes

Le nombre de postes ouverts au concours dans l'enseignement public varie d'une année à l'autre, mais les besoins sont moins importants dans les disciplines artistiques que dans des disciplines comme les mathématiques ou le français.

Pour répondre à des besoins ponctuels, certaines académies recrutent hors concours, des professeurs contractuels dans le premier ou le second degré pour des remplacements ou des fonctions à l'année.

Vers plus de responsabilités

Les fonctions de direction et d'inspection sont accessibles aux professeurs dépendant de l'État. Les professeurs territoriaux peuvent, eux, devenir directeurs d'établissement par voie de concours.

Secteur

Enseignement

Salaire du débutant *

À partir de 1969 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Institut pour les savoirs-faire français](#) ↗

[Page d'information du ministère de l'Education nationale sur les concours](#) ↗

[Site d'information sur les carrières et les concours de l'enseignement](#) ↗

[Site du Centre national de la fonction publique territoriale](#) ↗

[Centre national des arts plastiques](#) ↗

Librairie



DOSSIERS

Études d'art

Paru le 25/09/2023

Broché • 9,00 € ↗

PDF • 6,00 € ↗

Centres d'intérêt

[J'ai le sens du contact](#) →

[J'aime organiser, gérer](#) →

[Je rêve d'un métier artistique](#) →

[Je veux être utile aux autres](#) →

[Je veux m'occuper d'enfants](#) →

Autres métiers à découvrir

Professeur de musique ou de danse

Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap

Chef d'établissement scolaire

**Psychologue de l'éducation nationale
spécialité éducation, développement et
conseil en orientation scolaire et
professionnelle**

Responsable de laboratoire de recherche